

FOIRE AUX QUESTIONS

SUBVENTIONS POUR LA PROMOTION DES RELATIONS SAINES CHEZ LES JEUNES 2020-2024

Questions pratiques

1. Quel est le montant des fonds disponibles dans le programme de subventions pour la promotion des relations saines chez les jeunes?

Les subventions pour la promotion des relations saines chez les jeunes sont disponibles pour un maximum de 40 000 \$ par an pour 4 années pour les programmes de promotion des relations saines chez les jeunes et Réseaux nationaux ou régionaux, et un maximum de 20 000 \$ par an pour 4 années pour les Programmes de développement.

2. Mon organisation n'a pas de numéro d'organisme de bienfaisance. Puis-je quand même postuler ?

Toutes les candidatures doivent être constituées en société, à but non lucratif et avoir un numéro d'organisme de bienfaisance valide attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou un [autre donataire reconnu](#).

Si votre organisme ne détient pas de numéro de bienfaisance ou n'est pas donataire reconnu, nous pouvons accepter une demande présentée en partenariat avec un autre organisme de bienfaisance incorporé dont le mandat correspond au projet. Le conseil d'administration de l'autre organisme portera la responsabilité fiscale de la subvention et sera légalement responsable de veiller à ce que les fonds soient dépensés aux fins de bienfaisance prévues. Le conseil d'administration devra signer une lettre d'entente et travailler en partenariat avec l'organisme responsable de la mise en œuvre du projet.

3. Nous avons demandé une subvention dans le passé et n'avons pas réussi. Pouvons-nous quand même postuler ?

Oui, essayez de comprendre pourquoi vous n'avez pas réussi en parlant au personnel de la Fondation ou à une personne expérimentée et ajustez votre approche en conséquence.

4. Nous recevons déjà des fonds de la Fondation canadienne des femmes pour un autre programme. Sommes-nous toujours éligibles pour postuler ?

Vous pouvez postuler pour un autre programme dans un autre domaine de subvention de la Fondation et cela n'affectera pas votre candidature.

5. Nous avons actuellement une subvention de la Fondation canadienne des femmes qui n'est pas terminée. Pouvons-nous quand même demander une subvention ?

Vous pouvez toujours faire une demande du moment que la demande de subvention concerne de nouveaux travaux et non pas la clôture des parties du projet ou du programme qui étaient censées être terminées selon le calendrier de la première subvention.

- 6. Pouvons-nous soumettre des demandes pour plus d'un domaine de subvention à la Fondation ? Par exemple, notre organisation peut-elle demander à la fois une subvention pluriannuelle du Fonds pour les filles et une subvention annuelle d'un an ?**
 Oui. Vous pouvez postuler à plusieurs domaines de subventions tant que les applications ne concernent pas le même projet / programme. Les demandes soumises doivent concerner deux programmes distincts. Les candidatures à plusieurs domaines de subventions pour le même projet ne seront pas prises en compte.
- 7. Nous avons déjà reçu une subvention pour la promotion des relations saines chez les jeunes. Pouvons-nous quand même postuler dans le cadre de ce cycle de financement ?**
 Oui, vous pouvez postuler. Cependant, vous ne pouvez pas postuler pour le même projet ou programme s'il a déjà été financé au cours de deux cycles de subvention précédents.
- 8. Puis-je soumettre deux demandes pour le même cycle de subvention ?**
 Non. Nous n'acceptons qu'une proposition par organisation et par cycle de subvention.
- 9. Financez-vous les opérations ou fournissez-vous un financement de base ?**
 Non, nous finançons des projets ou des programmes uniquement. Une partie des fonds de la subvention peut être utilisée pour des frais administratifs ou des frais généraux liés au projet / programme.
- 10. Puis-je solliciter des fonds pour un programme masculin ou des programmes impliquant des hommes ?**
 Oui, les subventions pour la promotion des relations saines chez les jeunes sont pour jeunes de 10 à 19 ans, de tous les genres. Tous les programmes doivent inclure tous les genres, nous ne financerons pas de programmes réservés aux hommes ou aux garçons.
- 11. Financez-vous l'achat de mobilier ou du matériel de bureau ?**
 Oui, quand cela fait partie des dépenses liées au programme.
- 12. Quelles sont les étapes du processus d'obtention des subventions ?**



13. Quand les subventions seront-elles octroyées ?

Les décisions finales sont prises par le conseil de juin 2020 et les fonds sont libérés en août 2020.

Comme cette demande est un processus en deux étapes, les candidatures qui ne sont pas invitées à soumettre une demande détaillée après avoir examiné leur lettre d'intérêt seront informées en décembre 2019.

14. Comment serai-je informé des différentes étapes du processus ?

Toutes les candidatures seront informées lors de l'examen des lettres d'intérêt, en décembre 2019, si elles sont invitées à soumettre une candidature complète. Après examen des propositions complètes reçues, les organisations seront informées du fait qu'elles ont atteint le stade final, celui d'une visite sur place, ou que leur proposition a été refusée. Les décisions finales seront communiquées par écrit en juillet 2020.

15. Puis-je appeler pour des mises à jour par rapport à ma subvention ?

Oui, mais rappelez-vous que vous êtes nombreuses. Obtenir une réponse peut prendre du temps. Généralement, les demandes par courriel reçoivent des réponses plus rapides.

16. J'ai lu cette FAQ et j'aimerais quand même contacter le personnel de la Fondation.

Nous sommes toujours heureuses de parler avec de potentielles bénéficiaires !

Pour toute autre question, veuillez communiquer avec nous par courriel ou téléphone :

Téléphone : (416) 365-1444

Télécopieur : (416) 365-1745

Sans frais : 1-866-293-4483

TTY: (416) 365-1732

Keetha Mercer (poste 238)

Gestionnaire, Initiatives communautaires

kmercercanadianwomen.org

Rifka Khalilieh (poste 223)

Administratrice du programme de subventions

rkhaliliehc canadianwomen.org